



HISTOIRE D'URGENCES PAR PATRICK PELLOUX

Tribunal d'exception

Mars 2002 : le ministre de la Santé Jean-François Mattei décide, avec le soutien des syndicats libéraux, de supprimer pour les médecins de ville l'obligation déontologique de participer à la permanence des soins. Depuis, toutes les nuits et tous les week-ends, les malades et leurs familles sont devenus les patates chaudes du système de soins. Le libéralisme se retourne toujours vers le service public lorsqu'il a cassé tout le collectif : « Passé minuit, allez aux urgences ou appelez le SAMU ou les pompiers. » Aujourd'hui, à cause de l'augmentation de la charge de travail et des moyens de plus en plus limités, les deux acteurs de l'urgence, les pompiers et les urgentistes de l'hôpital, s'engueulent au lieu de s'unir pour réformer le système...

Mars 2005 : en tant que syndicaliste, je déclare que « les urgences ne sont pas là pour faire le travail que les médecins libéraux ne veulent pas faire ». J'avais raison avant l'heure. Après les rapports de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), un récent rapport du ministère de la Santé vient confirmer l'inégalité des chances selon les territoires et les difficultés pour les citoyens de trouver un médecin, le manque de financement dans certains secteurs, le manque de médecins dans d'autres.

Seulement voilà, ma déclaration n'a pas plu à un syndicat ultralibéral, qui m'a traîné devant le conseil de l'ordre. Depuis deux ans, de renvoi en renvoi, de tentatives de me museler en harcèlements sournois, de petites pressions en sous-entendus foireux — « Si tu te calmes, tu n'auras pas grand-chose » —, ce procès s'éternise. Il se tiendra finalement le mercredi 10 octobre.

Gagnons du temps, tuons les syndicalistes.

Petit rappel historique. En 1941, les ordres professionnels furent inventés par le maréchal Pétain pour casser le syndicalisme. L'ordre des médecins n'aime pas qu'on lui rappelle son histoire. Il aura fallu attendre la fin des années 1990 pour que le Pr Glorion, chirurgien humaniste et homme d'honneur, fasse repentance au nom de l'ordre, sur les pas de celle de Chirac au nom de l'État...

De la Libération à la Constitution de 1958, et jusqu'aux promesses non tenues de la gauche en 1981, l'Ordre a toujours su éviter son démantèlement. Sa puissance est restée intacte et son but inchangé : étouffer la liberté syndicale. En dehors de cela, il n'est qu'un sempiternel échec : toujours en retard d'un train sur la profession et son évolution, incapable d'éviter le choc démographique actuel, passant à côté des problèmes de la société, refusant de reconnaître la nécessité de nouvelles spécialités, comme la médecine d'urgence... Il est le principal responsable de la crise morale de la profession.

Mais ce système ayant fait ses preuves, le gouvernement s'apprête à créer le conseil de l'ordre des infirmières, après avoir créé celui des kinés et des podologues, qui vont devoir désormais payer une cotisation pour travailler et se soumettre à une juridiction d'exception ! Que ne ferait-on pas pour supprimer les syndicats professionnels, la démocratie sociale et la liberté de parole.

En revanche, si l'Ordre faute, silence ! Le président de l'ordre des médecins de Paris vient d'être épinglé par l'IGAS sur la gestion et les indemnités financières. Les responsables de l'Ordre vont-ils comparaître devant leur propre juridiction ? Y aura-t-il une instruction judiciaire pour abus, comme pour les politiques ? Non. L'ordre des médecins, c'est un petit arrangement en famille, dans le silence feutré des bâtiments bourgeois de Paris...

• Le procès se tiendra mercredi 10 octobre à 17 heures, 180, bd Haussmann, Paris XIII^e. Vous êtes les bienvenus.

Merci à tous ceux qui ont signé la pétition sur www.amuf.fr et pour vos messages de soutien. ■